

**ARRETE n° 25-203**

Portant nomination de la directrice ISIFT

Le Directeur de l'Université de technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3,  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,  
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Madame Samiha AYED, Enseignante-Chercheuse est nommée Directrice de l'Institut des Services et Industries du Futur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 jusqu'au 31 mars 2029, selon la lettre de mission jointe.

**Article 2 :**

Cette fonction relève d'une « responsabilité au sein d'une structure C-1-2-4 » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 28 mai 2025

Vu par l'intéressée

Samiha AYED

Le : 06/06/2025



Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressée

DRH

Diffusion générale : [www.utt.fr](http://www.utt.fr)



## **Lettre de mission**

### **Directrice de l'Institut Services et Industries du Futur de Troyes**

La présente lettre de mission définit les objectifs, missions principales et modalités d'évaluation pour la période **du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2029**.

#### **1. Objectifs stratégiques spécifiques à l'ISIFT**

La mission de la personne en charge de l'ISIFT s'articule autour de trois axes principaux :

- Confirmer et approfondir l'ancrage territorial de l'ISIFT à Troyes et dans le Grand Est.
- Maintenir la dynamique, pérenniser et renforcer les investissements et les réalisations de l'Institut, notamment à travers des partenariats locaux et nationaux structurants.
- Poursuivre et développer l'activité de l'ISIFT en intégrant des indicateurs de réussite tels que la création de chaires, l'intensification des activités partenariales et la participation accrue d'enseignants-chercheurs identifiés dans les Unités de Recherche (UR).

#### **2. Objectifs transversaux**

En complément, la direction de l'ISIFT devra veiller à satisfaire les cinq objectifs fondamentaux assignés à tout institut de l'UTT :

- Promotion de la recherche et de l'innovation : fédérer des équipes pluridisciplinaires pour répondre à des défis technologiques, économiques et sociétaux, tout en renforçant la visibilité locale, régionale et nationale des travaux de l'Institut.
- Formation spécialisée et professionnalisante : soutenir la création de formations adaptées aux besoins du marché, intégrant des approches pédagogiques innovantes et professionnalisantes, en lien avec l'écosystème industriel et académique.
- Création d'écosystèmes collaboratifs nouveaux : favoriser les partenariats entre acteurs académiques, industriels et territoriaux pour stimuler l'innovation et le transfert technologique.
- Réponse aux enjeux locaux et globaux : s'inscrire dans les dynamiques régionales, nationales et européennes, en contribuant activement au développement économique local tout en répondant à des problématiques globales telles que les transitions numériques ou environnementales.
- Capacité à développer des actions assurant des ressources financières nouvelles : mettre en œuvre des actions permettant de diversifier et d'accroître les ressources financières de l'Institut, notamment par la valorisation de la recherche, la formation continue, la création de chaires, et le développement de partenariats économiques.

#### **3. Missions principales**

##### **a. Organisation et objectifs de l'Institut ISIFT**

Appuyé(e) par un comité de pilotage et de suivi, une responsable administrative, une assistante, ainsi que par les différents services de l'UTT, la personne en charge de l'ISIFT aura pour missions principales de :

- Consolider et poursuivre les actions portées par l'UTT sur les thématiques des Services et Industries du Futur (SIF) : transformations numériques, généralisation des usages de l'IA dans l'industrie, accompagnement des transitions énergétiques, numériques, industrielles et environnementales.
- Soutenir et valoriser les travaux de recherche développés dans les URs en lien avec la thématique SIF, en favorisant l'interdisciplinarité sur des sujets clés pour le territoire (textile, bois, énergie et bâtiment).
- Développer l'usage de l'IA comme levier pour booster les relations industrielles et l'innovation collaborative.
- Renforcer les interactions et collaborations avec les industriels, tant locaux (Ex : entreprises du Pôle d'Excellence Maille 4.03 et du Pôle Bois Sud Champagne) que régionaux et nationaux, et poursuivre la dynamique autour de la chaire Connected Innovation, avec la vocation d'en créer une seconde.
- Poursuivre la valorisation et l'animation des plateformes technologiques ou plateaux associés (notamment FFCA et CapSec), en développant un portail favorisant l'interface entre recherche et formation, et en facilitant le transfert de technologie vers les industriels du territoire.
- Adapter autant que de besoin les modalités de fonctionnement de l'Institut, en concertation avec les membres et le comité de pilotage de l'ISIFT, pour répondre efficacement aux objectifs stratégiques.
- Nommer et coordonner l'équipe de collaborateurs et de chargés de mission nécessaires à la réalisation des actions de l'Institut.

#### **b. Modalités de suivi et d'évaluation**

- Un point d'étape sera réalisé à mi-mandat (2027) pour valider les orientations stratégiques à long terme de l'Institut.
- Une présentation annuelle de l'activité sera réalisée en comité de direction à la fin de chaque année universitaire.
- Les indicateurs de réussite porteront notamment sur : la création de nouvelles chaires, le développement de partenariats, l'implication des enseignants-chercheurs, la valorisation des plateformes, l'impact territorial et la diversification des ressources financières.

Fait à Troyes, le 28 mai 2025



Pr Christophe COLLET  
Directeur de l'UTT